



## FRÉDÉRIC SOUBIROU, GARANT DE LA SÉCURITÉ DES INTERVENTIONS

**Au sein du bureau d'études du SDE65, vous êtes responsable d'exploitation, et chargé du traitement des DT et des DICT. En quoi consistent ces procédures, et à quoi servent-elles ?**

Les déclarations de projets de travaux (DT) et les déclarations d'intention de commencement de travaux (DICT) sont des procédures obligatoires préalablement à tous travaux, sauf exceptions, prévus à l'article R554-19 du code de l'environnement. L'objectif est de permettre au SDE65 de signaler la présence du réseau d'éclairage public à l'endroit où doivent se faire les travaux, et ce afin d'éviter tout accident aux intervenants. C'est donc une mesure de sécurité des personnes. La DT est établie par le responsable du projet et la DICT par l'exécutant des travaux. La procédure est également obligatoire pour les particuliers, dans le cas d'un projet de piscine par exemple. Une autre procédure peut aussi être utilisée afin de répondre rapidement à des situations d'urgence : l'attestation de travaux d'urgence, ou ATU.

### Comment se fait la demande d'informations auprès du SDE65 ?

Les deux intervenants – responsable du projet et exécutant des travaux – complètent un formulaire précisant la nature des travaux, ainsi que leur localisation exacte, cartographiée et repérée par des coordonnées GPS.

Sur ces bases, je recherche si des réseaux souterrains d'éclairage public sont présents ou non dans la zone.

### Combien de DT et DICT traitez-vous par mois ? Plusieurs dizaines ?...

Plusieurs centaines ! Sur le premier semestre 2019, je traitais environ 500 DT/DICT par mois. Mais les chiffres sont montés à près de 1 000 par mois en septembre et octobre. Il est difficile de connaître les raisons précises d'une telle augmentation. Il y a sans doute eu une augmentation des travaux réalisés, mais aussi une hausse du nombre de demandes d'informations préalables suite aux formations obligatoires de l'ensemble du personnel concepteur et exécutant (autorisation d'intervention à proximité des réseaux, ou AIPR). L'augmentation va se poursuivre avec les projets d'énergies renouvelables : pour raccorder au réseau des panneaux photovoltaïques ou un réseau de chaleur, il faut là aussi creuser le sol...

### Quels sont les délais de traitement des DT et DICT ?

Si la demande est faite sur papier, le délai de traitement est, à compter de la date de réception au SDE65, de 15 jours calendaires maximum pour les DT et de 9 jours pour les DICT. Mais si la demande est faite sous format numérique, les délais sont plus courts : 9 jours pour les DT et 7 jours pour les DICT. Les intervenants ont donc tout intérêt à utiliser la procédure dématérialisée. Pour les ATU, la réponse est immédiate par téléphone ou sous 24h maximum en cas de demande dématérialisée.

### Vous semblez connaître le sujet par cœur. Depuis combien de temps êtes-vous responsable d'exploitation ?

Depuis deux ans. J'ai une formation initiale d'électricien monteur qui m'avait permis de travailler d'abord au sein d'un grand groupe privé puis en tant qu'agent d'entretien au SDE65. Suite à des problèmes de dos, j'ai dû quitter la nacelle pour un bureau. Mais je ne le regrette pas : ce changement m'a permis de développer des compétences dans le numérique et je continue à en apprendre tous les jours !

### Sans compter que vous êtes également en charge du planning des astreintes d'exploitation...

Les astreintes exploitation reposent sur une équipe de six agents, chacun effectuant sept jours d'astreinte toutes les six semaines. Cette astreinte répond à deux attentes : les réceptions de dépannage urgents et la réponse aux ATU 24h/24h.

## RETOUR SUR...

### 6, 7 ET 8 SEPTEMBRE 2019

Le SDE65 est présent à la 2e édition du Pyrénées Bike Festival à Loudenvielle

### 1<sup>ER</sup> AU 3 OCTOBRE 2019

Le SDE65 participe au congrès 2019 de la FNCCR à Nice

### 6 NOVEMBRE 2019

Inauguration des travaux d'enfouissement des réseaux électriques à Uz, et démolition du poste tour

### 2 DÉCEMBRE 2019

Le SDE65 participe à la réunion de l'entente Territoire d'Énergie Occitanie (entente des 13 SDE de la région Occitanie)

### 5 DÉCEMBRE 2019

Conférence loi NOME

### 10 AU 12 DÉCEMBRE 2019

Salon Energaïa à Montpellier

## AGENDA

- 13 DÉC. AG annuelle Débat d'Orientations Budgétaires
- 07 JAN. AG du personnel
- 17 JAN. Bureau programmation
- 21 JAN. Contrôle de concession
- 27 JAN. Réunion annuelle avec les entreprises
- 07 FÉV. AG budget 2020

**SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DES HAUTES-PYRÉNÉES**  
 20 Avenue Fould, 65000 TARBES  
**Tél. 05 62 93 20 06**  
[www.sde65.fr](http://www.sde65.fr)

SDE65 - 20, avenue Fould - BP 914 - 65009 TARBES Cedex  
 Date de publication : décembre 2019  
 Prix de vente : gratuit  
 Responsable de publication : Bruno Rouch  
 Rédaction : Valérie Médaille, communication, conseil, formation  
 Design graphique : So'Happy, studio de création graphique et digitale  
 Crédit photos : SDE65  
 Diffusion : 1.100 exemplaires  
 Dépôt légal : à parution  
 ISSN : 2428-4483



# Lettre #10 d'actualité

DÉCEMBRE 2019

## SOMMAIRE

PAGE 2  
Une SEM pour favoriser le développement de projets d'énergies renouvelables de grande ampleur

PAGE 3  
Objectif : 100 bornes !

PAGE 4  
• Portrait de Frédéric Soubirou  
• Retour sur...  
• Agenda

## Le mot du Président

En 2019, le SDE65 a poursuivi son action sur trois axes : l'aide au montage de projets complexes, les interventions techniques, et l'accompagnement des territoires des Hautes-Pyrénées dans des actions structurantes.

S'agissant des projets complexes, la participation financière de l'Ademe au titre du Fonds Chaleur permettra au syndicat d'accompagner la réalisation de projets de production de chaleur à partir d'énergies renouvelables (solaire, bois, géothermie) au bénéfice d'une vingtaine de collectivités. En outre, la SEM en cours de création investira dans des projets d'énergies renouvelables de grande ampleur. Enfin, le SDE65 a fait acte de candidature auprès de la FNCCR dans le cadre du programme ACTEE visant à faciliter le développement de projets d'efficacité énergétique et de substitution d'énergies fossiles pour les bâtiments publics.

Les interventions techniques du SDE65 sont étendues à la maintenance des feux de signalisation tricolores. Les astreintes exploitation, mises en place en 2018, sont aujourd'hui parfaitement opérationnelles.

Parallèlement, le SDE65 poursuit son action partenariale pour accompagner la transition énergétique des territoires. Déjà engagé aux côtés de l'État et des collectivités des Hautes-Pyrénées dans la stratégie départementale de développement des énergies renouvelables, mais aussi membre de l'entente Territoire d'Énergie Occitanie, le SDE65 se propose aujourd'hui de piloter la création d'une coopérative participative et citoyenne dans le domaine de l'énergie.

Daniel Frossard, Président du SDE65



## EN BREF...

### APPEL À PROJETS DE L'ADEME SUR LE FONDS CHALEUR

La candidature du SDE65 a été retenue dans le cadre de l'appel à projets au titre du contrat de développement territorial du Fonds Chaleur de l'Ademe. Le syndicat pourra ainsi accompagner la réalisation d'une vingtaine de projets d'énergies renouvelables (solaire thermique, bois énergie, géothermie).



### IL REJOINT LE SDE65

Dominique Péfontan, conseiller en énergie dans les Pyrénées Atlantiques, rejoint le SDE pour renforcer l'équipe sur les achats d'énergie et les missions auprès de l'Agglo TLP.

## EN PROJET...

### CONSTITUTION D'UNE COOPÉRATIVE PARTICIPATIVE ET CITOYENNE

Le SDE65 accompagne la création d'une coopérative participative et citoyenne dans le domaine de l'énergie. Le syndicat en serait également actionnaire et le capital serait ouvert à tous les citoyens intéressés. Les premiers sites sont situés sur les communes d'Oroix et Pintac.

### MAINTENANCE DES FEUX DE SIGNALISATION TRICOLORS

L'assemblée générale du 13 décembre a défini le principe et les modalités de prise en charge par le SDE65 de la maintenance des feux de signalisation tricolores (et radars pédagogiques) pour les communes concernées.

### CANDIDATURE DU SDE65 AU PROGRAMME ACTEE DE LA FNCCR

Le SDE65 a fait acte de candidature à l'appel à manifestation d'intérêt de la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) dans le cadre du programme ACTEE (action des collectivités territoriales pour l'efficacité énergétique). Ce programme vise à faciliter le développement des projets d'efficacité énergétique et de substitution d'énergies fossiles par des systèmes énergétiques efficaces et bas carbone pour les bâtiments publics en France métropolitaine. Ce programme porte sur une enveloppe de 200 000 €, financée à 80 % pour la réalisation d'études et l'acquisition d'outils (logiciel...) et pour l'animation.

## Une SEM pour favoriser le développement de projets d'énergies renouvelables de grande ampleur



**En 2019, le SDE65 a piloté la création d'une société d'économie mixte (SEM), qui investira dans des projets d'énergies renouvelables de grande ampleur.**

Cet outil d'investissement financier est créé avec Capgen, filiale du Crédit Agricole. Dès 2020, le partenariat sera élargi au Département des Hautes-Pyrénées et à l'agence régionale Énergie Climat (AREC) d'Occitanie, ainsi que, éventuellement, à d'autres banques (Banque des Territoires du groupe Caisse des dépôts et consignations, ou autre). Ce phasage en plusieurs séquences permet d'avancer sur la constitution de la SEM sans retarder les huit projets d'énergies renouvelables en cours.

Parallèlement, le syndicat a mis en place une régie lui permettant de réaliser des projets plus modestes, tels que la pose de panneaux photovoltaïques sur des toitures.

### UN SERVICE DÉPARTEMENTAL DU GAZ : POUR QUOI FAIRE ?

Les communes des Hautes-Pyrénées ont été consultées sur l'éventualité de créer un service départemental du gaz.

Les réponses ont été partagées : certaines communes y voient un intérêt, d'autres n'y voient pas de nécessité dans l'immédiat.

S'il existe un service départemental de l'électricité – le SDE65 –, l'équivalent n'existe pas pour le gaz. Pour autant, près de 80 communes des Hautes-Pyrénées sont connectées au réseau de distribution.

Le transfert de la compétence gaz au SDE65 lui permettrait d'organiser ce service à l'échelle départementale, mais aussi de proposer un service d'accompagnement des projets.



De plus, une concession unique ouvrirait la voie à de nouvelles dessertes, à la création d'unités de méthanisation, à la candidature à des appels à projets pour développer de nouvelles unités de distribution de gaz pour les véhicules.

Le SDE65 s'y est d'ores et déjà préparé en achetant deux véhicules GNV pour sa propre flotte, et en pilotant le groupement d'achat d'énergie.

## Objectif : 100 bornes !



**Le coût total d'installation d'une nouvelle borne de recharge est de 8 K€ environ : 4 K€ de matériel, et 4 K€ de génie civil, réseaux...**

**Aujourd'hui, le réseau haut-pyrénéen d'infrastructures de recharge des véhicules électriques (IRVE) compte : 89 bornes implantées sur 78 sites**

Une dizaine de collectivités ne possédant pas encore de point de recharge ont fait connaître leur souhait d'être équipées : ville de Tarbes pour le site du haras national, ville de Lannemezan... En outre, il serait souhaitable d'équiper les Hautes-Pyrénées d'au moins une borne de charge rapide, sur un site à définir.

Pour répondre à ces besoins, le SDE65 a lancé un recensement auprès des collectivités. Le syndicat demandera une participation de 2 K€ par borne à créer, et prendra en charge le reste de l'investissement.

Par ailleurs, le programme ADVENIR d'Avère France propose de nouvelles aides financières aux entreprises, aux particuliers et aux collectivités.

**Avec ces nouveaux équipements, le SDE65 répondra à l'objectif initialement fixé par François Fortassin, ancien président du SDE65, de déployer un réseau haut-pyrénéen de 100 bornes de recharge des véhicules électriques.**

« Le programme Advenir vise, grâce au mécanisme des CEE (certificats d'économies d'énergie), à compléter les initiatives publiques de soutien à l'électromobilité en cours, comme les aides à l'acquisition de véhicules, le crédit d'impôt transition énergétique sur le matériel de recharge pour les particuliers, ou encore le financement des réseaux des collectivités territoriales.

Il permet ainsi le développement des infrastructures de recharge en parking des flottes d'entreprises ou personnes publiques d'une part, en parking résidentiel partagé d'autre part, via les particuliers, les bailleurs sociaux et les syndicats. Dans le cadre de sa reconduction (arrêté du 8 février 2018), en mars 2018, le programme ADVENIR a pour objectif l'installation de 13 700 nouveaux points de recharge, dont 3 000 installés en voirie, afin de participer au déploiement des réseaux de collectivités territoriales. »

Source : Avère France

### UN SUCCÈS GRANDISSANT

**De 51 501 kWh en 2017, la consommation totale des bornes est passée à 52 381 kWh en 2018, et approchera les 80 000 kWh en 2019. Il faut noter que la consommation 2019 a dépassé le 6 août la consommation totale de 2018.**

Les bornes les plus utilisées sont celles implantées à La Barthe-de-Neste (rue du Stade), à Bagnères-de-Bigorre (thermes), et à Vic-en-Bigorre (place Gambetta). Pour la période estivale, la plus utilisée est celle de Saint-Lary-Soulan (parking du téléphérique).

Le suivi des consommations permet de distinguer des usages différents selon les lieux d'implantation :

- bornes du quotidien : Tarbes, Trie-sur-Baïse, Vic-en-Bigorre...
- bornes d'usage occasionnel : Laloubère, Cizos...
- bornes du quotidien en zone touristique : Bagnères-de-Bigorre, Saint-Lary-Soulan, Lourdes, Luz-Saint-Sauveur...

En revanche, dix bornes réparties sur l'ensemble du département restent à un faible niveau de consommation, même si l'utilisation de certaines d'entre elles a connu une légère augmentation depuis l'été.

Sur l'ensemble du réseau, la limitation à deux heures du temps de charge sera supprimée, sauf aux endroits où le stationnement est difficile.

Parallèlement, sur 40 stations équipées de prise T3, 22 vont être dotées d'une prise T2 aux normes européennes.